

APRÈS LE DOCTORAT, PLACE AU POSTDOCTORAT

Publié le 28 septembre 2015



SERIE (6 et fin) Voyage au pays du doctorat

Une fois la thèse bouclée et défendue, le jeune diplômé n'en a pas pour autant terminé avec la filière doctorale. Certes, le (la) voici titulaire d'un titre de docteur. Mais celui ou celle qui se destine à une carrière scientifique a toutefois intérêt à poursuivre son parcours académique... avec un (ou plusieurs) postdoctorat(s).

« Le postdoctorat est quasi « obligatoire » dans la perspective d'une carrière académique », estime [le Dr Véronique Halloin, Secrétaire générale du Fonds de la Recherche scientifique \(F.R.S-FNRS\)](#).

« Cette période qui suit le doctorat et la défense d'une thèse doit permettre au docteur d'approfondir ses connaissances, de se perfectionner, de développer des compétences professionnelles qui donnent accès à des fonctions à responsabilité ».

Divers outils financiers sont disponibles

Les postdoctorants peuvent être amenés à encadrer des doctorants par exemple, à organiser les

recherches. Ils publient également de nouveaux articles scientifiques.

« Le postdoctorat, c'est bien souvent aussi l'occasion de se confronter à un autre type de recherche, à une autre culture de laboratoire que celle où le chercheur a fait son doctorat. Surtout si le postdoctorat est effectué à l'étranger », confirme le Pr Pierre Feyereisen, Directeur de Recherches F.R.S-FNRS à UCL et président de l'ASBL « Objectif Recherche ».

« Cette étape de la vie d'un chercheur est quasi incontournable pour le docteur qui aspire à occuper un jour une fonction de chercheur senior dans un laboratoire universitaire, précise-t-il. Chez nous, il est pratiquement impossible de devenir professeur dans une université sans être passé par la case postdoctorale. »

Le contrat temporaire de recherche qui lie un laboratoire universitaire et un postdoctorant peut revêtir de multiples formes et porter sur des durées très différentes.

Un des nombreux instruments de financement du postdoctorat n'est autre que [le mandat de « Chargé de Recherche »](#), du F.R.S-FNRS. Ces bourses postdoctorales sont attribuées pour une période de trois ans. Depuis 2012, ces bourses de Chargé de Recherche attirent toujours plus de candidats étrangers.



Figure 2 : Evolution du nombre de candidats de nationalité étrangère à une bourse d'aspirant (ASP) et à un mandat post-doc CR (Chargé de Recherches)

Evolution du nombre de candidats étrangers à une bourse du F.R.S.-FNRS.
[Cliquer pour agrandir](#)

Côté budget, chaque année, le F.R.S-FNRS consacre environ 28 millions d'euros à ces bourses postdoctorales. Pour rappel, le Fonds de la Recherche scientifique consacre également 40 millions d'euros aux bourses de doctorat (mandat d'aspirant) et 40 autres millions d'euros pour assurer les salaires des chercheurs qualifiés, c'est à dire des mandats de recherche permanents.

Il ne faut pas perdre de vue que le financement d'un contrat de postdoctorat peut également provenir d'un projet collectif, dans le cadre d'une bourse européenne (ERC) par exemple, via une « action de recherche concertée » (ARC), via des financements privés..

Favoriser la mobilité

Le postdoctorat est une période charnière entre le doctorat et un poste permanent. C'est une période qui permet de découvrir de nouveaux laboratoires, de nouvelles cultures scientifiques. Pour le jeune docteur, c'est également un moment privilégié qui lui permet d'étendre son réseau de relations scientifiques. Un réseau qui un jour pourrait permettre de lancer de fructueuses collaborations.

Mais la mobilité internationale encouragée par le postdoctorat n'est pas sans poser de nouveaux défis, notamment d'ordre privé. [Juste après le doctorat, on observe un net décrochage des femmes dans les carrières académiques.](#)

Un statut précaire

Par ailleurs, pendant cette période, le postdoctorant ne bénéficie que d'un salaire temporaire. Il est engagé avec un contrat de durée déterminée. Idéalement, cette période de la vie d'un chercheur ne devrait être que transitoire, avant de décrocher un contrat de recherche à durée indéterminée, comme un poste académique par exemple, ou un mandat de Chercheur qualifié du F.R.S-FNRS.

Toutefois, la rareté des postes fixes et l'abondance de postdoctorants entraînent souvent ceux-ci à multiplier les contrats temporaires.

« Non seulement la période totale des postdocs est plus longue, mais les différents contrats temporaires sont de plus en plus fractionnés », constate le Dr Denis Michez (UMons) [dans le numéro de la revue d'Objectif Recherche à paraître](#), et consacrée cette année à « la recherche en transition ».

L'ancien président de PerScif (Personnel scientifique Facultaire) de la Faculté des Sciences de l'UMons précise : « Lorsque le postdoc obtient une bourse, il doit directement se mettre à chercher un autre financement pour « l'après-bourse ».

Chercher de l'argent prend du temps et empiète sur le travail du postdoctorat qui n'a souvent que très peu de ce précieux temps afin d'accumuler livres et publications. Et grâce à ceux-ci pouvoir espérer, peut-être, avoir une poste à long terme.

Pourquoi pas plusieurs types de doctorats?

« Sans compter que la multiplication de contrats de postdoctorat peut aussi devenir un handicap pour la carrière d'un chercheur qui ne continuerait pas dans la carrière académique par la suite », reprend Pierre Feyereisen. « Pourquoi ne pas imaginer plusieurs types de postdoctorat à l'avenir ? », suggère-t-il. « Il pourrait y avoir des postdoctorat de type « académique » et d'autres, plus orientés vers l'industrie ».

Un doctorat, un postdoctorat et finalement un contrat académique à durée indéterminée près de chez soi? Ce n'est pas toujours qu'une utopie, comme en témoigne Quentin Menet, mathématicien.

Le témoin: Dr Quentin Menet, mathématicien de l'UMons

<https://youtu.be/FQ8aUjisqHI>

Note: Cette enquête sur le doctorat a reçu le soutien du Fonds pour le Journalisme de la FWB.